

Saint-Denis

ZAC DE LA PLAINE SAULNIER

Lieu : Saint-Denis (93)
 Programme : Aménagement des espaces publics et infrastructures pour la configuration JOP 2024 et pour la configuration "Héritage"
 Superficie : 13 hectares

Coût des travaux : MS1 non défini / MS4 10,4M€
 Calendrier : 2019-2024 // 2024 -2028
 Maîtrise d'ouvrage : Métropole du Grand Paris

Équipe de projet : Empreinte /Sathy /Igrek /ATM /Aepe Ginko /Phytoconseil / NeoEco/LEA
 Mission ATM : Maîtrise d'œuvre gestion durable des eaux pluviales - Dossier Loi sur l'Eau



L'opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier (Saint-Denis, 93) comporte de 2 phases : une première phase d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et une deuxième phase dite Héritage. Ce projet abordera la gestion des eaux pluviales comme **une ressource**, en valorisant l'eau et sans la considérer comme une contrainte.

L'objectif est de rendre **le cheminement et le stockage de l'eau visibles, lisibles**, dans un objectif de pédagogie pour les usagers. L'eau deviendra également une ressource pour la faune et la flore, et **créatrice d'îlots de fraîcheur**.

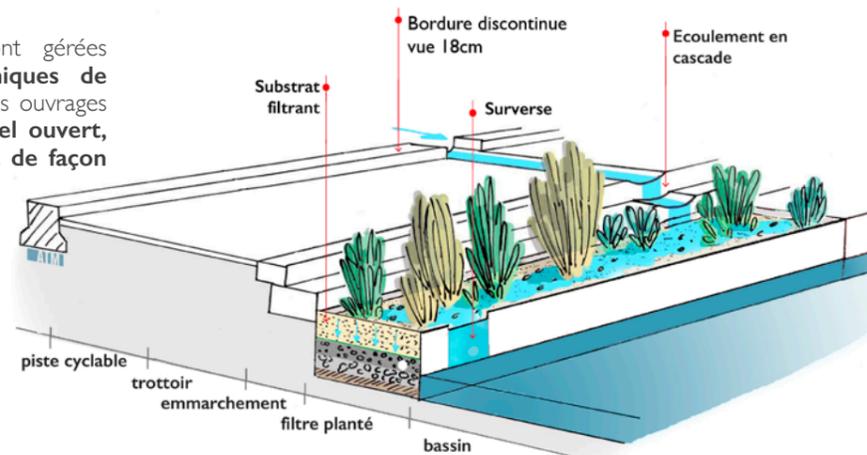
Les eaux pluviales de ce projet seront gérées **qualitativement**, en utilisant les **techniques de gestion à la source** des eaux pluviales. Les ouvrages de gestion seront autant que possible à **ciel ouvert, végétalisés, alimentés gravitairement et de façon directe et diffuse**.

Ils permettront de gérer les pluies courantes et les pluies fortes jusqu'à la pluie d'occurrence décennale.

Le zéro rejet à ciel ouvert sera recherché et mis en œuvre pour toutes les pluies jusqu'à une période de retour décennale dans la mesure du possible et si les aptitudes du sol le permettent.

Si cela s'avère impossible, les pluies courantes (pluies jusqu'à 10mm) seront à minima gérées en zéro rejet (abattement par infiltration et/ou évapotranspiration) et au-delà il sera mis en place un rejet à débit régulé au réseau avec un débit de fuite à 10 L/s/ha.

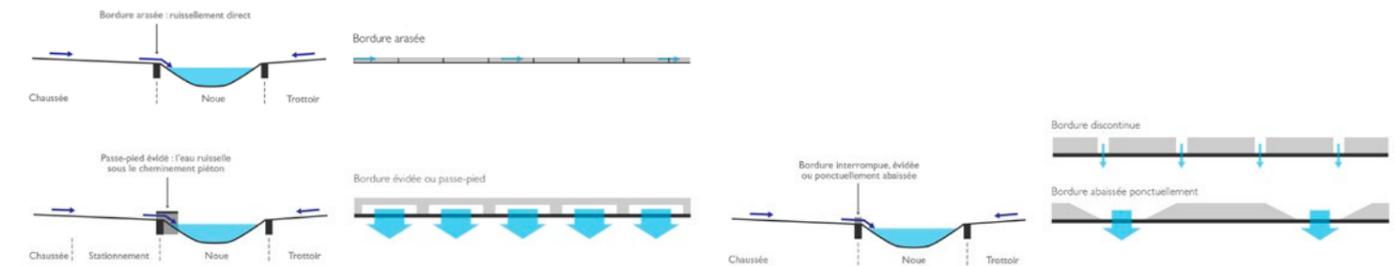
Les eaux pluviales seront ainsi valorisées comme **ressource pour la végétation**, pour le confort urbain via la mise en place d'îlots de fraîcheur, et pour **le milieu naturel** via le rechargement diffus des nappes phréatiques grâce à l'infiltration. Les espaces de gestion des eaux pluviales seront enfin des **îlots de biodiversité**.



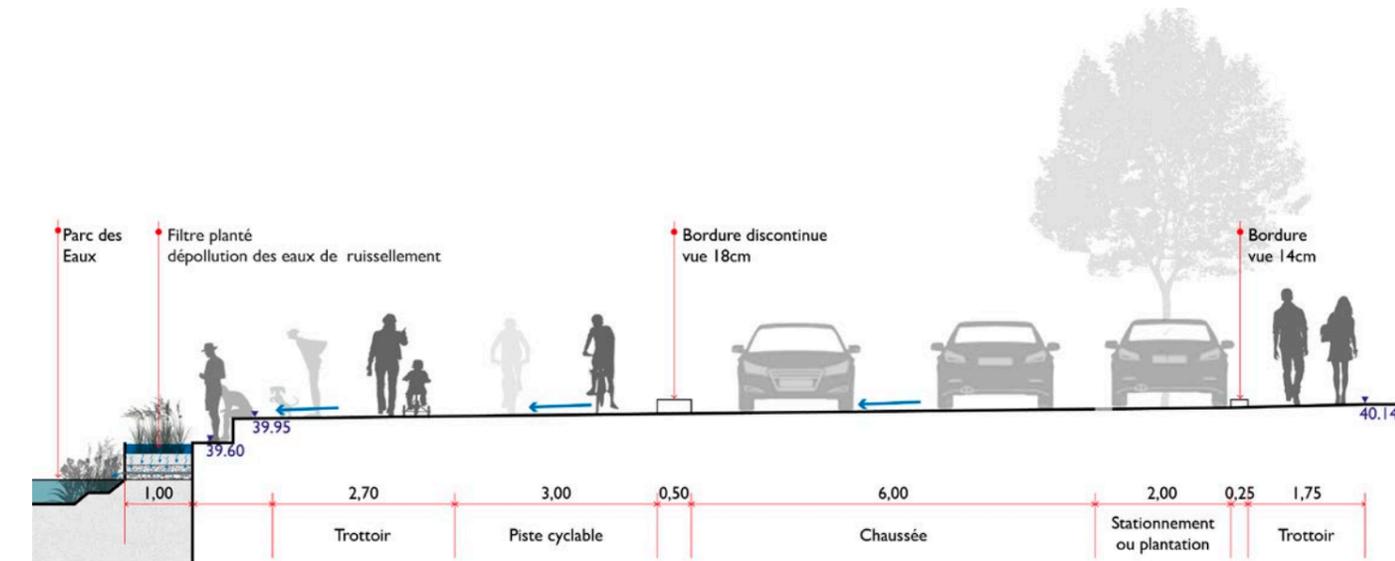
Corquis sur les filtres plantés



Plan de principe Gestion des eaux pluviales - Phase Héritage



Schémas de principe : cheminement de l'eau pluviale en fonction des bordures



Coupe AA' sur la voie Ouest - Dépollution des eaux de ruissellements par filtres plantés